

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 18 AVRIL 2025

**DELIBERATION N°CP2025-  
04/3/7  
DOSSIER N°6870**

**INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE DES MARCHES  
CONCLUS ENTRE 3 000 € HT ET 5 538 000 € HT**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Armelle MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD  
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN  
Marinette JOUANNETAUD à Mary-Line GEOFFRE  
Jean-Luc LEGER à Renée NICOUX  
Jean-Jacques LOZACH à Eric BODEAU  
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT  
Valéry MARTIN à Laurence CHEVREUX  
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction de l'Administration Générale*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE DES MARCHES CONCLUS  
ENTRE 3 000 € HT ET 5 538 000 € HT**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU la délibération n° CD2021-07/1/9 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation à la Présidente du Conseil Départemental notamment en matière de marchés publics ;  
VU la délibération n° CP2024-05/3/15 du 3 mai 2024 portant modification du guide interne des procédures marchés publics ;*

VU le Code de la Commande Publique ;  
VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2025-04/3/7 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**



Le Conseil décide de prendre acte du compte-rendu, présenté par la Présidente du Conseil départemental, de l'exercice de sa compétence déléguée en matière de marchés publics inférieurs aux seuils européens de **5 538 000 € HT**, depuis la Commission Permanente du 21 mars 2025 (compte-rendu annexé à la présente délibération).

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**